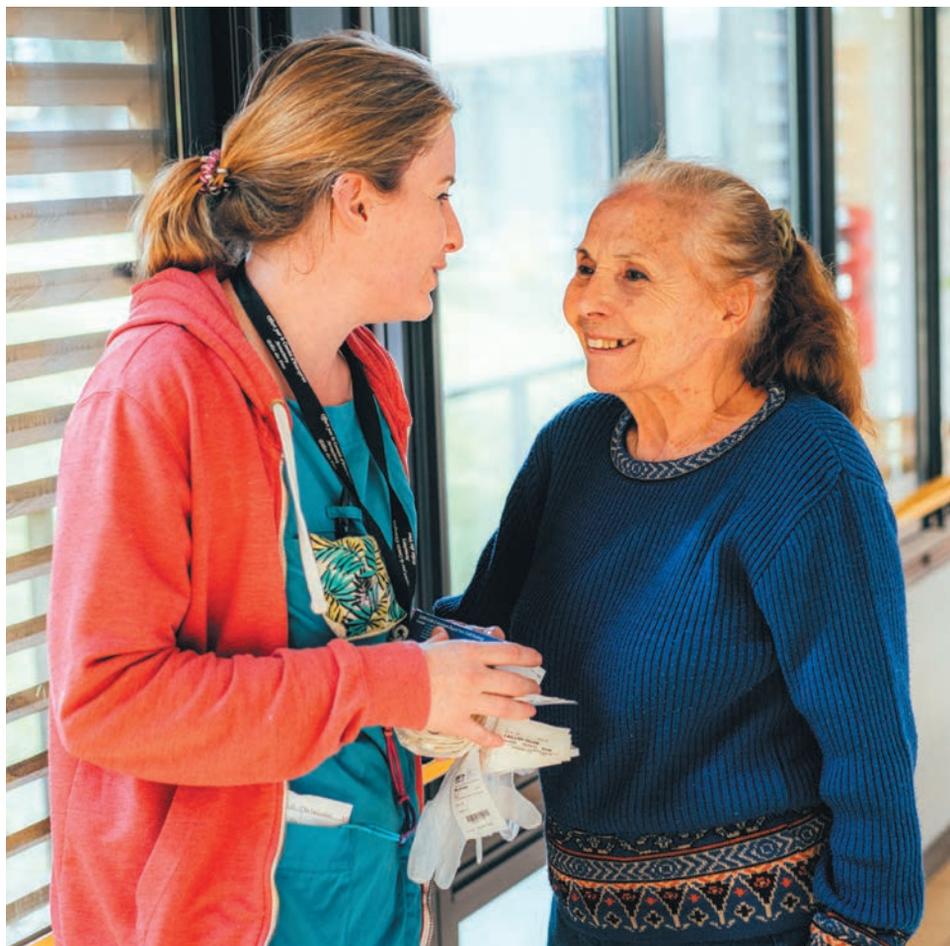




Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Maison de retraite médicalisée - **Saint-Georges-de-Didonne**

L'Œillet
des Pins

Bienvenue à vous !

Toute l'équipe de *L'Œillet des Pins* vous souhaite la bienvenue. Notre établissement est entièrement dédié à l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées, nécessitant un accompagnement adapté.

Nous sommes là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

Les informations de ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de la résidence et les détails de la vie pratique. Nous vous invitons à le lire et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Confort et sécurité sont les buts de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



L'établissement propose 45 places en hébergement permanent,
5 places en hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour.



Votre cadre de vie

Situé au centre de Saint-Georges-de-Didonne, *L'Ceillet des Pins* bénéficie d'un cadre naturel privilégié, à la fois en bord de mer, sur l'embouchure de la Gironde et à la lisière de la forêt de Suzac. L'établissement doit son nom à sa situation géographique d'origine, lorsque le terrain était une plantation d'œillettes au milieu des pins maritimes.

Une véritable spécialisation

L'Ceillet des Pins est entièrement dédié à l'accueil de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

Il dispose de 45 places en hébergement permanent, de 5 places en hébergement temporaire et de 6 places d'accueil de jour.

Depuis décembre 2010, l'agence régionale de santé a doté la résidence de 14 lits répondant aux critères d'une UHR

(unité d'hébergement renforcée), dédiés à l'accueil de personnes manifestant des troubles du comportement plus sévères.

La communication, l'accompagnement, les soins et les activités proposés dans l'établissement sont organisés et adaptés en fonction de vos capacités et de votre rythme.

La maison et les extérieurs sont entièrement sécurisés pour que vous puissiez vous déplacer aussi librement que vous le souhaitez.

Les membres de l'équipe suivent régulièrement des formations spécifiques sur la maladie d'Alzheimer qui leur permettent d'apporter des réponses toujours plus adaptées et personnalisées. Ce sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.



Chez vous, pour vous

D'une superficie de 26 m², les chambres sont toutes équipées d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Si les gestes quotidiens et les déplacements vous sont devenus difficiles, les aides-soignants vous aideront dans les actes de la vie de tous les jours.

Pour que vous vous sentiez en toute sécurité dans votre chambre, nous mettons à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Télévision et téléphone peuvent être installés si vous le désirez. L'installation de ces appareils sera effectuée par l'agent d'entretien de l'établissement ; vous devrez apporter votre téléviseur, mais le poste téléphonique est fourni par l'établissement.

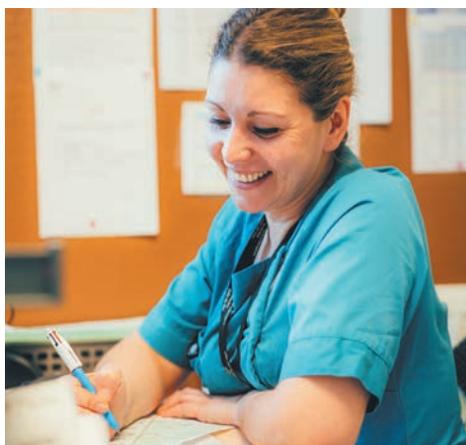
Aménagée avec du mobilier et un lit spécialement adaptés aux difficultés de l'âge, cette chambre est la vôtre. Vous pouvez vous y installer avec vos petits meubles et vos objets personnels.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez, dans le respect des horaires indiqués dans le règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour entrer dans votre chambre, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir. Tout est mis en œuvre afin que votre intimité soit respectée.

À tout moment, vous pouvez sortir vous promener dans le grand parc arboré entièrement sécurisé. Vous pouvez aussi sortir déjeuner et même partir en week-end avec votre famille, si votre état de santé le permet. Prévenez-nous simplement de votre absence.

À savoir

- **Le ménage** est régulièrement fait dans chacune des chambres, chaque fois que cela est nécessaire. Il est réalisé quotidiennement dans toutes les pièces communes.
- **Le nettoyage du linge** de maison (les serviettes de toilette, les draps, le linge de table...) et le blanchissage de vos vêtements personnels sont réalisés chaque semaine. Il convient de marquer vos affaires personnelles avec des étiquettes à votre nom. Parlez-en à votre famille. Ce service peut être assuré par l'établissement, les tarifs vous seront communiqués lors des formalités d'admission. Il vous appartient de prévoir le nettoyage de votre linge délicat comme les robes, les lainages ou les manteaux, avec l'aide de votre famille si nécessaire.
- **Les travaux quotidiens** de la résidence sont pris en charge par l'agent d'entretien.
- Chaque jour, **le courrier** est distribué par le personnel de la résidence. Vous pouvez déposer à l'accueil ou faire déposer par un membre de l'équipe les lettres que vous souhaitez envoyer.
- Un **salon de coiffure** est ouvert un après-midi par semaine au sein de l'établissement. Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur.
- Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans le **coffre** de la résidence.





Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.



Votre bien-être

Les salariés de *L'Ceillet des Pins* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont les soins, l'administration et l'hôtellerie, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne de l'établissement fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **L'équipe de soins** comprend un médecin coordonnateur, une psychologue, une ergothérapeute, des infirmiers diplômés d'État, des aides-soignants, des assistants de soins en gérontologie, des accompagnants éducatifs et sociaux et un animateur.
- **Le service administratif** comprend, outre la direction, une secrétaire et une hôtesse d'accueil pour répondre à vos demandes.

- **Le service hôtelier** comprend des cuisiniers, des lingères et un technicien d'entretien.

La psychologue anime des temps de rencontres inter-équipes donnant lieu à des réflexions approfondies pour répondre au mieux à vos demandes et vos besoins. Des suivis et des protocoles individualisés sont réalisés à partir de ces échanges.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez. Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration. Tous les repas sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Horaires des repas :

- le petit déjeuner est servi, au choix, en chambre ou en salle à manger, à partir de 7h30 jusqu'à 9h30, ou plus tard si vous avez l'habitude de faire la grasse matinée ;
- le déjeuner et le dîner sont servis dans la salle à manger, respectivement à partir de 12h et de 18h30 ;
- une collation est proposée vers 16h.

Nous saurons nous adapter à votre rythme si celui que nous vous proposons ne vous convient pas et nous vous garderons vos repas au chaud. En fonction de votre état de santé, et à la demande du médecin, du personnel soignant ou de la direction, des plateaux peuvent vous être servis en chambre.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, la salle à manger des familles est réservée à cet effet : des menus gourmands sont proposés avec un petit supplément. Il suffit d'informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

Vos activités

L'axe principal de notre projet d'animation consiste à stimuler vos sens, votre corps, votre mémoire, afin de maintenir votre autonomie le plus longtemps possible. Divers soins de soutien et activités vous sont proposés quotidiennement : atelier d'éveil tous les matins, atelier de relaxation, atelier d'expression musicale,

goûter-sortie, goûter-concert, ciné-salon, revue de presse, jeux de mémoire, travaux manuels... Des rencontres avec des bénévoles et des associations ont lieu régulièrement.

Ces activités sont organisées pour que vous y preniez du plaisir. Elles contribuent au maintien de votre vie relationnelle, sociale et culturelle, mais vous n'avez aucune obligation d'y participer. Le programme est affiché dans l'entrée de l'établissement.

À tout moment, pour bavarder, vous détendre, regarder la télévision ou partager une collation, des petits salons sont à votre disposition.

La méthode Montessori

Depuis 2004, les équipes de l'*CÉillet des Pins* sont régulièrement formées à l'accompagnement des personnes atteintes de maladies neurodégénératives. Les professionnels ont suivi des enseignements variés (Carpe Diem, la Validation de Naomi Feil...) et utilisent actuellement la méthode Montessori. Celle-ci consiste à inciter les résidents à faire un maximum de choses par eux-mêmes, à mettre en place des activités porteuses de sens ou encore à réfléchir à un environnement propice à leur autonomie. Ces approches ont des effets positifs sur les troubles du comportement, sur les interactions sociales et sur l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. N'hésitez pas à nous demander davantage de renseignements.





Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

Un accompagnement de qualité

L'Éillet des Pins est un établissement privé à but non lucratif. Son fonctionnement et ses tarifs sont encadrés par la réglementation en partenariat avec le Conseil départemental et l'ARS, qui garantissent la qualité des soins prodigués et des personnels engagés.

Sachez également que la résidence fait partie du réseau de gérontologie local qui est composé d'établissements et de services de soins publics et privés locaux ainsi que d'organismes sociaux.

Vous avez la liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant. Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Ses horaires de présence vous sont communiqués. Sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur, il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (médecin traitant, kiné, pédicure...) et les soignants de l'établissement. Il évalue vos besoins en soins requis : il peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses, qui seront transmises à votre médecin traitant. Il réalise des prescriptions médicales en cas de

situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins. Il peut intervenir pour tout acte, incluant l'acte de prescription médicamenteuse, lorsque le médecin traitant ou son remplaçant n'est pas en mesure d'assurer une consultation. Votre médecin traitant est dans tous les cas informé des prescriptions réalisées.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

Accueil et prise en charge

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les documents nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- une copie du livret de famille ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- une copie du jugement en cas de tutelle ou curatelle ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources (titre de pension ou de retraite et les deux derniers avis d'imposition) ;
- une copie de l'assurance pour les biens et objets de valeur (liste à joindre) ;
- une liste détaillée de vos affaires personnelles marquées à votre nom ;
- une attestation responsabilité civile (pour l'accueil temporaire et de jour).

Les tarifs mensuels complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement sociale (ALS) ;
- l'aide sociale (la résidence est habilitée à l'aide sociale pour 5 places) ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Cette assurance couvre votre responsabilité civile en hébergement permanent.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Le service administratif vous accueille en semaine de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **conseil de la vie sociale** qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées à l'accueil).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de faire part de vos attentes, vos besoins et vos aspirations.

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, il vous est remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, les notices d'information relatives à la personne de confiance et aux directives anticipées ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement.

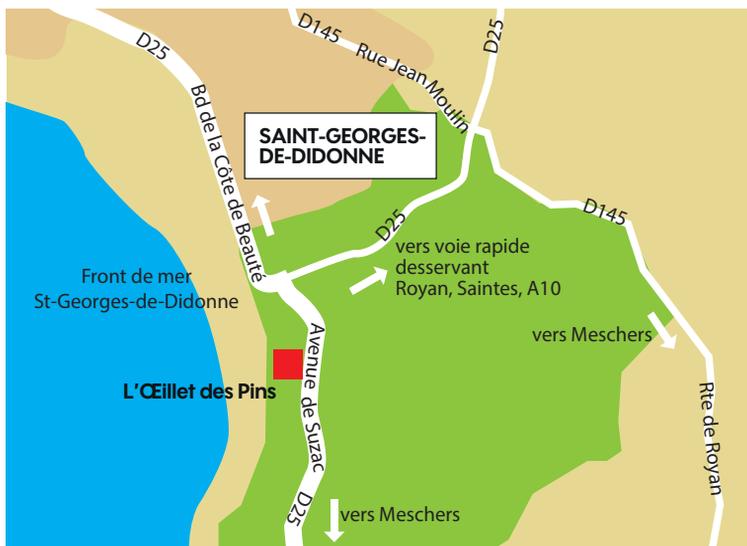
Vous pouvez faire appel, en vue de défendre vos droits, à une personne qualifiée. Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.

Données personnelles

- La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
- Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait, et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.



Juillet 2023. Crédit photo : Sébastien Le Clézio. Réalisation : tand'M.

Certaines des photographies de ce livret ont été prises avant la crise sanitaire. En période épidémique, les personnels de Partage et Vie sont équipés de protections adaptées et respectent les gestes barrières.

Moyens d'accès : SNCF : gare de Royan, à 7 km de Saint-Georges-de-Didonne.

Bus : réseau urbain, gare routière.

L'Œillet des Pins Maison de retraite médicalisée (EHPAD)

Accueil des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer

27, avenue de Suzac – 17110 Saint-Georges-de-Didonne

Téléphone : 05 46 06 98 00 – Fax : 05 46 06 44 82

Courriel : loeilletdespins@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique et poursuit un but d'intérêt général. Elle agit pour l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Avec 127 établissements et près de 6 500 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



fondationpartageetvie.org